



BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Dans le cadre de son double mandat d'encadrement et de développement, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) agit à titre d'organisme régulateur auprès du transport rémunéré de personnes par automobile sur le territoire de la métropole.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (la « Loi ») en octobre 2020, le BTM, dans l'exercice de son mandat, est autorisé par le gouvernement du Québec à vérifier et à encadrer l'application la Loi et ses règlements.

Le BTM détient également le mandat d'améliorer les services de transport par taxi de la métropole en améliorant notamment les compétences des chauffeurs, leur sécurité et celle des usagers. Ainsi, le BTM pilote des projets de modernisation structurants pour l'industrie du taxi. C'est dans cette perspective que le BTM a, notamment, mis en place différentes initiatives innovatrices et porteuses tant pour l'industrie que pour la Ville.





Taxi le Journal rejoins près de 10 000 membres de l'industrie TRPA

- O Distribué 4 fois par année: mars / juin / septembre / décembre
- O Tirage de 10 000 exemplaires par numéro
- O Disponible gratuitement en version numérique sur mtltaxi.com













Commissional value difference/shape distin examinations and control of the control of the third of the control of the control



XXX TARIFS

TAXI JOURNAL (4 COULEURS)	1x	2-3x	4x
C4	3 000 \$	2 750 \$	2 500 \$
C3 – C2	2 175 \$	2 075 \$	2 000 \$
Pleine page	1 975 \$	1 900 \$	1 800 \$
¾ page	1 600 \$	1 550 \$	1 400 \$
½ page	1 100 \$	1 050 \$	950 \$
⅓ page	825 \$	775 \$	725 \$
¼ page	625 \$	575 \$	525 \$





EXIGENCES TECHNIQUES

FORMAT	SURFACE D'IMPRESSION	FORMAT FINAL
Pleine page	8,375 x 10,815 po	7,3 x 9,65 po
½ page		7,3 x 4,625 po (horizontal)
¾ page		7,3 x 6,25 po (horizontal) 4,85 x 9,65 po (vertical)
⅓ page		7,3 x 3.125 po (horizontal) 2,45 x 9,65 po (vertical)
¼ page		7,3 x 2,4 po (horizontal)

- O Toutes les publicités doivent être à 300 dpi et être transmises en format PDF-X-1a
- O Prévoir une marge perdue de ¼ de pouce (0,635 cm) de chaque coté
- O Insérer les marques de coupe et de registre à une distance 1/4 de pouce de la coupe

CALENDRIER 2022

	réservation	date de tombée	parution
Printemps	27 janvier	3 février	mars
Été	21 avril	28 avril	juin
Automne	21 juillet	28 juillet	septembre
Hiver	20 octobre	27 octobre	décembre
Printemps 2023	26 janvier	2 février	mars





BON DE COMMANDE

Nom de l'organisa	tion :		
Nom du responsal	ole des finances :		
Numéro de téléph	one :		
Courriel :			
Adresse postale :			
Ville :		Code Postal : _	
I. TAXI LE	JOURNAL		
Formats :			
C-2:	C-3:	C-4:	1 page :
2/3 page :	1/2 page :	1/3 page :	1/4 page :
Choix de parution	<u>ns</u> :		
Mars :	Juin :	Septembre :	Décembre :
Coût total :	 \$		
II. AFFICH	IAGE NUMÉI	RIQUE	
1 mois :	3 mois:	12 mois :	
Coût total :	\$		



CONDITIONS

La vente d'un espace – verbalement ou par écrit – ne peut être annulée après la date de tombée.

L'annonceur est responsable de la qualité des documents fournis, particulièrement en ce qui a trait aux images numérisées et au choix des couleurs. Les dimensions des publicités doivent être fournies dans le format choisi du placement média.

Tout matériel non conforme aux spécifications techniques demandées sera retravaillé aux frais de l'annonceur. Le tarif de base est de 95 \$/heure.

Les annonceurs et les collaborateurs ont la responsabilité d'obtenir les droits d'utilisation, et de payer les frais inhérents, reliés à l'usage de tout élément qu'ils utilisent.

L'annonceur et son agence sont conjointement responsables du paiement de tout espace publicitaire acheté par le biais de l'agence, même si l'une ou l'autre des parties cesse ses activités commerciales avant le règlement de la facture.

L'éditeur ne se tient pas responsable du contenu des publicités de ses annonceurs, pas plus que d'une erreur d'impression.

L'éditeur se réserve le droit de refuser une publicité sans divulguer le motif du refus.

Le mot "Publicité" ou "Publireportage" sera apposé à tout matériel qui, à notre avis, ressemble à du contenu rédactionnel.

L'éditeur ne pourra être tenu responsable des dommages-intérêts ou poursuites judiciaires intentées pour des motifs diffamatoires ou l'utilisation non autorisée de matériel à des fins publicitaires.

Retournez ce bon de commande signé par courriel à amine.smaoui@ville.montreal.qc.ca ou par télécopieur au 514 280-3325.

J'ai lu et j'accepte les conditions énumérées ci-dessus.

Nom :	 	 	
Signature :	 	 	
Date :			